



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EURE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°27-2017-017

PUBLIÉ LE 15 FÉVRIER 2017

# Sommaire

## **Centre de Détention "Les Vignettes" à VAL-DE-REUIL**

27-2017-02-02-006 - DISCIPLINE ET ORDRE INTÉRIEUR (2 pages) Page 3

## **Préfecture de l'Eure**

27-2016-08-26-006 - Arrêté modificatif de la composition de la Commission départementale d'aménagement commercial de l'Eure (2 pages) Page 6

27-2016-11-18-004 - Arrêté modificatif de la composition de la Commission départementale d'aménagement commercial de l'Eure (2 pages) Page 9

27-2017-01-06-005 - Arrêté préfectoral portant agrément de l'association " mille et un légumes" au titre de l'article L.141-1 du Code de l'environnement (2 pages) Page 12

Centre de Détention "Les Vignettes" à VAL-DE-REUIL

27-2017-02-02-006

**DISCIPLINE ET ORDRE INTÉRIEUR**

**DÉCISION**  
**du 02 février 2017**  
**portant délégation de signature**

**Objet : Discipline et ordre intérieur**

Le Directeur du Centre de Détention de Val de Reuil,

Vu le Code de Procédure Pénale et notamment son article R-57-8-1,  
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978,  
Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005,

Décide à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, de déléguer sa signature en vertu des articles :

1. R.5 7-7-18 du code de procédure pénale (**Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement**).
2. R. 57-7-22 du code de procédure pénale (**Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle**).
3. R. 57-7-15 du code de procédure pénale (**Engagement des poursuites disciplinaires**).
4. R. 57-7-6 du code de procédure pénale (**Présidence de la commission de discipline**).
5. R. 57-7-8 du code de procédure pénale (**Désignation des membres assesseurs de la commission de discipline**).
6. R. 57-7-7 du code de procédure pénale (**Prononcé des sanctions disciplinaires**).
7. R. 57-7-54 à R. 57-7-59 du code de procédure pénale (**Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires**).
8. R.57-7-60 du code de procédure pénale (**Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions**).
9. R.57-7-25 ; R.57-7-64 du code de procédure pénale (**Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française**).
10. R.57-7-65 et R.57-6-24 du code de procédure pénale (**placement provisoire à l'isolement**).
11. R.57-6-24 du code de procédure pénale ; REP 68.2, 68.3, 68.4 (**recours aux moyens de contraintes et emploi des menottes en détention**).
12. R.57-7-65 et R.57-6-24 du code de procédure pénale (**placement provisoire à l'isolement pour une durée de 3 mois et première prolongation, levée d'isolement**).

À

NOM	GRADE	NUMERO DE LA COMPETENCE DELEGUEE											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
M. Patrick HOARAU	Directeur des Services Pénitentiaires	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Mme Flore LECLERC	Directrice des Services Pénitentiaires	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Mme Céline TRIPONEY	Directrice des Services Pénitentiaires	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	

NOM	GRADE	NUMERO DE LA COMPETENCE DELEGUEE											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
M. Mourad AFIF-HASSANI	Commandant Pénitentiaire	X		X			X			X		X	
M. Daniel GASSA	Capitaine Pénitentiaire	X		X			X			X		X	
M. Saïd MORSLI	Capitaine Pénitentiaire	X		X			X					X	
Mme Aurélie GAMBY	Lieutenant Pénitentiaire	X		X			X					X	
M. Baptiste BERJONNEAU	Lieutenant Pénitentiaire	X		X								X	
M. Jean-François DAPVRIL	Lieutenant Pénitentiaire	X		X								X	
M. Thierry MARCEL	Lieutenant Pénitentiaire	X		X								X	
M. Fabrice PAMART	Lieutenant Pénitentiaire	X		X								X	
M. Patrick GRATTE	Major Pénitentiaire	X										X	
M. Bruno HENNACHE	Major Pénitentiaire	X										X	
M. Frédéric ROUSSEAUX	Major Pénitentiaire	X										X	
M. Frédéric WITCZAK	Major Pénitentiaire	X										X	
Mme Sandrine DELPORTE	Première Surveillante	X										X	
Mme Fanny FERMENT	Première Surveillante	X										X	
Mme Angélique LORTEAU	Première Surveillante	X										X	
Mme Astrid REVEL	Première Surveillante	X										X	
Mme Laétitia VERSTRAETEN	Première Surveillante	X										X	
M. Jean-Michel CLAIN	Premier Surveillant	X										X	
M. Bertrand COUDOR	Premier Surveillant	X										X	
M. Frantz DANTIN	Premier Surveillant	X										X	
M. Emmanuel DEHONDT	Premier Surveillant	X										X	
M. Jean-François LECIGNE	Premier Surveillant	X										X	
M. Guillaume LESUEUR	Premier Surveillant	X										X	
M. Jean-Paul MOUVEAUX	Premier Surveillant	X										X	
M. Jonathan WAREMBOURG	Premier Surveillant	X										X	
M. Vincent POTTIE	Premier Surveillant	X										X	

Le Directeur

A. BRETON

Préfecture de l'Eure

27-2016-08-26-006

Arrêté modificatif de la composition de la Commission  
départementale d'aménagement commercial de l'Eure



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

**Arrêté n° D1/B1/16/854 modifiant l'arrêté n°D1/B1/15/505 du 18 juin 2015  
fixant la composition de la Commission départementale d'aménagement commercial de  
l'Eure.**

**Le Préfet de l'Eure  
Officier de la Légion d'Honneur,**

Vu :

- le Code de Commerce ;
- le Code des Collectivités Territoriales ;
- la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises et notamment son chapitre III ;
- le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- le décret du 6 mai 2016 nommant Monsieur Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- le décret du 5 février 2015, nommant Madame Anne LAPARRE-LACASSAGNE, secrétaire générale de la Préfecture de l'Eure ;
- l'arrêté préfectoral SCAED 16-30 du 30 mai 2016 donnant délégation de signature à Madame Anne LAPARRE-LACASSAGNE, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;
- l'arrêté préfectoral n° D1/B1/15/505 du 18 juin 2015 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Eure ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

## ARRÊTE

**Article 1 :** L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 18 juin 2015 susvisé relatif à la composition du collège des personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire est modifié comme suit :

- M. Paul BERNARD, Architecte, 5, route de MUIDS 27700 LES ANDELYS,
- M. Kamal OUKNAZ, Architecte, 4 rue du 8 mai 1945 27400 LOUVIERS,
- M. Pierre LECERF, Commissaire-enquêteur, 28, rue de Folenrue 27200 VERNON,
- M. Philippe MORGOUN représentant de Horizon Normandie Nature Environnement, 115 boulevard de l'Europe 76100 ROUEN.

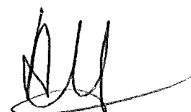
**Article 2 :** Le mandat des personnalités qualifiées de la CDAC de l'Eure prendra fin le 18 juin 2018.

**Article 3 :** Les autres dispositions restent inchangées.

**Article 4 :** La Secrétaire générale de la préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Evreux, le **26 AOUT 2016**

Pour le préfet et par délégation  
La secrétaire générale de la préfecture



Anne LAPARRE-LACASSAGNE



Préfecture de l'Eure

27-2016-11-18-004

Arrêté modificatif de la composition de la Commission  
départementale d'aménagement commercial de l'Eure



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

**Arrêté n° D1/B1/16/1091 modifiant l'arrêté n°D1/B1/15/505 du 18 juin 2015  
fixant la composition de la Commission départementale d'aménagement commercial de  
l'Eure.**

**Le Préfet de l'Eure  
Officier de la Légion d'Honneur,**

Vu :

- le Code de Commerce ;
- le Code des collectivités territoriales ;
- la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises et notamment son chapitre III ;
- le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- le décret du 6 mai 2016 nommant Monsieur Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- le décret du 5 février 2015, nommant Madame Anne LAPARRE-LACASSAGNE, secrétaire générale de la Préfecture de l'Eure ;
- l'arrêté préfectoral SCAED 16-30 du 30 mai 2016 donnant délégation de signature à Madame Anne LAPARRE-LACASSAGNE, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;
- l'arrêté préfectoral n° D1/B1/15/505 du 18 juin 2015 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Eure ;

Considérant la nécessité de renforcer le collège des personnalités qualifiées ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

## ARRÊTE

**Article 1er :** L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 18 juin 2015 susvisé relatif à la composition du collège des personnalités qualifiées est modifié comme suit :

- Collège des personnalités qualifiées en matière de consommateur et de protection des consommateurs :
  - M. André LEFEBVRE, représentant de la Fédération départementale « Familles de France », Service consommateur, 23 rue Saint-Pierre - Porte 9, 27 000 EVREUX,
  - Mme Josette HARENT, représentant de la Fédération Départementale « Familles de France », 8 rue d'Aviron, 27 930 GAUVILLE-LA-CAMPAGNE
  - Mme Nicole LEROY, représentant de l'Association Force Ouvrière Consommateurs, 1 rue du bois cornet, 27 160 SAINT-DENIS-DU-BEHELAN
- Collège des personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire :
  - M. Paul BERNARD, Architecte, 5 route de MUIDS, 27 700 LES ANDELYS,
  - M. Kamal OUKNAZ, Architecte, 4 rue du 8 mai 1945, 27 400 LOUVIERS,
  - M. Pierre LECERF, Commissaire-enquêteur, 28 rue de Folenrue, 27 200 VERNON,
  - M. Philippe MORGOUN représentant de Horizon Normandie Nature Environnement, 115 boulevard de l'Europe, 76 100 ROUEN.
  - M. Loïc DROVAL, Architecte, agence d'architecture et de maîtrise d'œuvre, 17 rue du Port, 27400 LOUVIERS

**Article 2 :** Le mandat des personnalités qualifiées de la CDAC de l'Eure prendra fin le 18 juin 2018.

**Article 3 :** Les autres dispositions restent inchangées.

**Article 4 :** La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Évreux, le **18 NOV. 2016**

Pour le préfet et par délégation  
La secrétaire générale de la préfecture



Anne LAPARRE-LACASSAGNE

Préfecture de l'Eure

27-2017-01-06-005

Arrêté préfectoral portant agrément de l'association " mille  
et un légumes" au titre de l'article L.141-1 du Code de  
l'environnement



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

**Arrêté préfectoral n° D1/B1/17/026 portant agrément de l'association « Mille et un Légumes » au titre de l'article L.141-1 du Code de l'environnement**

**Le Préfet de l'Eure  
Officier de la Légion d'honneur,**

Vu :

- le Code de l'environnement et notamment ses articles L.141-1 et 2 et R.141-1 et suivants ;
- le décret du 6 mai 2016 nommant Monsieur Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- le décret du 5 février 2015 nommant Madame Anne LAPARRE-LACASSAGNE, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;
- la demande présentée le 22 juillet 2016 par l'association « Mille et un Légumes » dont le siège social est situé, lieu dit, « le bourg » à Landepereuse (27410), en vue d'obtenir l'agrément comme association de protection de l'environnement dans le cadre géographique du département de l'Eure ;
- les éléments d'information transmis les 14 octobre 2016 et 4 décembre 2016 complétant la demande ;
- l'avis favorable de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie en date du 27 décembre 2016 ;
- l'avis favorable du procureur général près la cour d'Appel de Rouen en date du 21 décembre 2016 ;
- l'avis favorable de la Direction départementale de la cohésion sociale en date du 29 octobre 2016,
- l'avis favorable de Monsieur le sous préfet de Bernay en date du 17 août 2016 ;

Considérant :

- que les activités statutaires de l'association relèvent des domaines énumérés à l'article L.141-1 du code de l'environnement ;
- que l'association « Mille et un Légumes » a plus de trois ans d'existence et que le fonctionnement de ses instances est régulier et conforme aux dispositions statutaires ;
- que les activités effectives de l'association « Mille et un Légumes », sont au regard des documents joints à la demande, respectueuses de l'environnement ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

1

Boulevard Georges Chauvin - 27022 EVREUX CEDEX - Tél. 02 32 78 27 27 - Télécopie 02 32 38 24 15

## A R R E T E -

### **Article 1er :**

L'association « Mille et un légumes », dont le siège social est situé, lieu dit « le bourg » à Landepereuse (27410), est agréée pour une période de cinq ans, au titre de l'article L.141-1 du Code de l'environnement, comme association de protection de l'environnement dans le cadre géographique du département de l'Eure.

### **Article 2 :**

L'association « Mille et un légumes » adressera chaque année au préfet de l'Eure, par voie postale ou électronique, le rapport d'activités ainsi que les comptes de résultat et de bilan de l'association et leurs annexes, qui seront communicables à toute personne sur sa demande et à ses frais.

### **Article 3 :**

L'agrément peut être abrogé :

1° Lorsque l'association ne respecte plus les conditions prévues aux articles L141-1 et R141-2 du Code de l'environnement ;

2° En cas de non respect des obligations mentionnées à l'article 2 du présent arrêté.

L'association est préalablement informée des motifs susceptibles de fonder l'abrogation et est mise en mesure de présenter ses observations.

**Article 4 :** La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la présidente de l'association « Mille et un légumes » et publié au recueil des actes administratifs.

Une copie du présent arrêté sera adressé aux greffes des tribunaux d'instance et de grande instances de Bernay ainsi qu'à :

- Monsieur le Procureur Général près la cour d'Appel ;
- Monsieur le sous-préfet de Bernay ;
- Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ;
- Madame la Directrice départementale de la cohésion sociale
- Monsieur l'Administrateur des finances publiques.

Évreux, le **06 JAN. 2016**

Le préfet  
Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale



Anne LAPARRE-LACASSAGNE